



6^e Colloque international du Réseau d'Études International sur l'Âge, la Citoyenneté et l'Intégration Socio-économique (REIACTIS)

SOCIÉTÉ INCLUSIVE ET AVANCÉE EN ÂGE

4-5-6 février 2020, Metz Congrès Robert Schuman,

Metz, France

APPEL À COMMUNICATIONS

Le 6^{ème} colloque international **Société inclusive et avancée en âge** est organisé par le REIACTIS et l'Université de Lorraine en lien avec différents réseaux scientifiques et sociétés savantes : CR6 le l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française (AISLF), le RT7 de l'Association Française de Sociologie (AFS), et le GIS : Institut de la Longévité des Vieillessees et du vieillissement (ILVV) notamment. Son conseil scientifique international est composé de plus de 80 membres d'universités issus de trois continents (Amérique, Afrique, Europe).

Société inclusive et avancée en âge : contexte

En 2002, l'Organisation des Nations Unies (ONU) lançait le slogan « Une société pour tous les âges ». Près de 20 ans plus tard, et plus de 70 ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme, la recherche d'une société plus inclusive continue d'alimenter les débats publics, de nourrir les politiques publiques et d'interroger les chercheurs.

Cette quête d'une société inclusive dépasse la seule question des aînés et rejoint le rapport des sociétés contemporaines à la diversité. Si le vieillissement des individus et des populations peut induire des spécificités dans les rapports à autrui et à l'environnement, il n'est pas appréhendé ici comme un phénomène hermétique aux autres données, souvent cumulatives, reliées aux processus d'exclusion tels le genre, les situations de handicap, l'origine ethnique, ou encore le niveau socio-économique. Une société inclusive pose d'emblée la question de l'Autre différent.

Dans le cadre de son 6^{ème} colloque mondial, le REIACTIS invite les chercheurs en sciences humaines et sociales, les décideurs politiques et les citoyens à se réunir sur la scène internationale pour mettre en débat et baliser les enjeux d'une société inclusive.

Cadrages scientifiques

Qu'il s'agisse des grands principes politiques, philosophiques, sociologiques, économiques ou juridiques qu'est-ce qui participe de l'inclusion ou de l'exclusion des individus ou des groupes du seul fait de leur avancée en âge ? À partir de cette première question centrale, le colloque permettra d'examiner les processus explicites ou implicites d'exclusion et d'intégration dans la conduite des politiques publiques, dans les dispositifs d'intervention, et dans les interactions quotidiennes entre les personnes âgées et leurs environnements. Face au « vieillissement pluriel », il s'agit aussi de comprendre les interactions entre les déterminants physiques, psychiques, socio-économiques et culturels dans les processus d'inclusion/exclusion.

Pour aborder ces questions, le colloque international propose un axe transversal et trois entrées thématiques privilégiées. **Les communications indiqueront leur choix parmi ces quatre entrées. Il est possible de faire plusieurs propositions.**

Axe transversal : « Société inclusive » : concepts et enjeux théoriques

La notion de société inclusive est souvent mobilisée en tant que référentiel de politique publique, au nom d'un projet de société. En cela, elle porte une dimension politique, voire utopique, en définissant une ligne d'horizon dont la mesure peut échapper aux chercheurs. De son côté, la notion d'inclusion est souvent portée dans des champs spécifiques comme la recherche sur la pauvreté ou les études urbaines (*urban studies*). On la retrouve également dans la tradition d'autres *studies* (*disabilities, gender, ageing studies*) pour appréhender les inégalités sociales ou, à l'inverse, pour saisir la manière dont des processus d'intégration sociale peuvent s'instaurer.

L'axe transversal peut accueillir des présentations sur les définitions même de l'inclusion en distinguant, par exemple, l'inclusion de l'intégration et en situant ces notions par rapport à d'autres concepts fondamentaux (affiliation, désaffiliation, disqualification, invisibilité sociale...). Les contributions peuvent porter sur des débats propres à la sociologie du vieillissement (désengagement, âgisme, mort sociale, déprise...), mais aussi plus largement sur les apports théoriques d'autres disciplines (résilience, participation, affiliation...).

On peut aussi appréhender le cadre conceptuel en discutant la pertinence de l'opposition inclusion/exclusion à travers une réflexion sur les formes de marginalisation ou d'assignation explicites et implicites qu'elles peuvent produire. Le colloque constitue une réelle opportunité d'ouvrir le débat sur la manière dont l'universel et le particulier peuvent se conjuguer ou s'opposer dans les différentes conceptions de ce que peut être une société inclusive. Les contributions peuvent par exemple proposer un éclairage sur les relations entre l'affirmation de spécificités individuelles ou situationnelles et l'aspiration à une égalité des droits. Certains y voient des tensions, voire une contradiction fondamentale, d'autres pensent au contraire qu'il existe une imbrication essentielle, le particulier permettant d'atteindre l'universel pour des personnes, dont l'accès à certains droits serait contrarié.

Enfin, une autre perspective sur la notion de société inclusive peut être développée à partir des entrées qu'offre l'économie politique. Le caractère inclusif peut être examiné à partir de l'analyse du système productif et de la manière dont le capital économique et social intervient dans la construction de l'inclusion/exclusion avec l'avancée en âge. Dans cette perspective, le 6^{ème} colloque international invite à porter le débat sur les liens entre société inclusive et inégalités économiques ou sociales. En soi, la société inclusive est alors l'objet d'une lutte et d'une construction sociale où s'affrontent des forces parfois antagonistes et des systèmes d'alliances.

Sur le plan épistémologique, la production des différentes acceptions de la « société inclusive » peut donc être examinée à partir du jeu d'acteurs qui pèsent sur la construction du cadre d'analyse. Une notion est aussi le produit d'interactions entre des représentations, des valeurs et différents intérêts matériels, dans le champ politique, social et économique. En tant que tel, les contributions peuvent examiner le rôle des décideurs politiques, des acteurs de la société civile et du monde académique dans la définition et les limites qu'ils donnent à la notion de société inclusive. Le travail sur les référentiels doit tenir compte de la pluralité des échelles de définition et d'action, du local au supranational.

Des liens peuvent être tentés ici entre les domaines du vieillissement et du handicap avec l'étude des divergences et convergences dans leurs approches de la notion de société inclusive. Ces rapprochements apporteront des enseignements sur la manière dont la notion peut dépasser la seule portée théorique et renvoyer aussi à des luttes et des positionnements dans l'espace public visant à agir sur les politiques publiques. On pourra s'interroger, par exemple, sur la portée de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées signée par plus de 187 pays et la manière dont elle conçoit et met-elle en œuvre des registres d'obligations pour une société « inclusive » vis-à-vis de ses citoyens.

À l'occasion du 6^{ème} colloque international, un dialogue est prévu entre les membres de la communauté scientifique et les acteurs internationaux impliqués dans ces luttes tant dans le domaine du vieillissement que du handicap au niveau international.

Une attention particulière pourrait alors être donnée au rôle de l'Union européenne, de l'ONU, et de certains de ses organes spécialisés comme l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) notamment dans la diffusion des référentiels de l'inclusion (comme Ville amie des aînés par exemple) à l'ère de la globalisation.

Au-delà de cet axe transversal, trois axes thématiques pourront être explorés par les communicants.

Axe thématique 1 : « Société inclusive » et parcours de vie

Les propositions de contributions pour le 6^{ème} colloque international peuvent porter sur les processus d'intégration et d'exclusion dans les parcours de vie. L'état des connaissances indique que ces processus interviennent de manière assez précoce, bien avant la retraite, à travers différentes formes d'exclusion du travail, de la formation tout au long de la vie, mais aussi du marché de l'emploi du seul fait de l'avancée en âge. Comment se jouent les mécanismes d'intégration par l'emploi, la capacité (présumée ou réelle) à se former jusqu'à des âges avancés ? Cette interrogation invite à ouvrir le débat sur les formes d'exclusion que génèrent des sociétés fortement centrées sur le travail.

Mais entre le travail comme intégrateur socio-économique, et la retraite comme possible « mort sociale », il est possible d'envisager l'inclusion à partir de multiples formes d'expérience du vieillir. On peut s'interroger sur ce que peut être une société « inclusive » lorsqu'elle a pour projet le maintien ou la transformation de rôles sociaux ou de fonctions assurant une reconnaissance sociale avec l'avancée en âge. Se pose alors la question de l'intégration, de la valorisation et de la sanctuarisation des temps sociaux hors travail dans le cycle de vie, comme la participation sociale, l'engagement politique, les temps familiaux, les loisirs ou la consommation. C'est aussi la question de l'activité et/ou l'inactivité volontaire ou subie et la place de l'inactivité productive dans la société contemporaine qui intervient dans l'analyse des processus d'inclusion/exclusion. Au-delà, comment les sociétés inclusives acceptent-elles aussi d'intégrer ce qui est hors de la participation sociale, de l'action, de l'utilité et du fonctionnel ? La promotion, voire l'injonction à la « participation sociale », trouve peut-être ici ses limites aux frontières de ce qui se situe hors des modèles dominants de « vieillissement actif et productif ».

Plus généralement, les propositions de contributions peuvent porter sur la manière d'appréhender les processus d'inclusion/exclusion dans les trajectoires de vie plurielles. Comment les capacités et incapacités individuelles sont-elles vécues et mobilisées par l'individu, son entourage social et familial ou dans des politiques publiques ? Dans cet axe, on pourra envisager la manière dont les représentations de l'inclusion vont influencer les choix individuels, et la manière dont des événements rupteurs agissent sur son inclusion (positivement ou négativement). Un large espace est ouvert ici aux travaux sur les parcours de vie, notamment à partir de l'étude des biographies personnelles, mais également des dispositifs d'action publique qui soutiennent l'inclusion. Un intérêt particulier sera porté aux travaux reliant les réflexions sur la société inclusive avec l'étude des différentes étapes du parcours de vie et les marqueurs sociaux de la vieillesse (retraite, veuvage, démotorisation, perte d'autonomie, transitions résidentielles...). Les études longitudinales qui s'efforcent de retracer ces trajectoires jusqu'à la fin de vie seront aussi particulièrement enrichissantes pour le débat. Le colloque international sera l'occasion d'examiner les modèles de société inclusive au regard des éléments de biographie personnelle et des évolutions sur les in/capacités qui induisent potentiellement à la fois des risques d'exclusion et des possibilités d'inclusion.

Enfin, l'approche par le parcours de vie ne peut faire l'économie d'une analyse du rapport des « sociétés inclusives » au dernier chapitre de l'existence. L'observation du vécu des individus à la dernière étape de leur parcours de vie est souvent empreinte de représentations sociales négatives dont certaines forment le substrat d'une invisibilisation et d'une exclusion sociale. Quelles ressources propres (psychiques, internes, symboliques) et environnementales (professionnels, bénévoles, proches aidants) peuvent être mobilisées pour assurer malgré tout une qualité de vie conforme à la volonté des personnes dans cette phase de leur existence ? La question des dispositifs publics doit à nouveau être posée à ce stade notamment en examinant le sens que peut prendre un « projet de vie » en établissement pour personnes âgées ou à domicile, dépendantes ou non, et la manière dont ce projet est honoré dans le respect de l'intégrité de la personne. On peut aussi s'interroger, dans le prolongement, sur la manière dont les individus se sentent « inclus » et citoyens de plein droit alors qu'ils vivent la fin de leur vie dans une société qui tend à exclure ou à occulter le grand âge et la mort. Quel regard la société porte-t-elle sur ces personnes qui vivent la fin de leur vie dans des conditions variées et qui, *in fine*, doivent vivre avec la perspective de leur propre fin ? Comment se pose dans ce contexte, la question de l'inclusion dans les processus de décision ?

Axe thématique 2 : « société inclusive » et approches environnementales

Le second axe du colloque international porte sur l'approche environnementale dans l'analyse des sociétés inclusives. L'approche par l'environnement interpelle les conceptions matérielles (bâtiments, transports), culturelles et symboliques de l'espace, des territoires, mais aussi des biens et des services face au vieillissement.

Premièrement, il s'agit d'examiner la manière dont les espaces particuliers peuvent être producteurs d'inclusion ou d'exclusion en devenant plus ou moins accueillants ou adaptés au fur et à mesure de l'avancée en âge. L'apparition et les évolutions de capacités/incapacités des individus à agir sur eux-mêmes et sur leur environnement constituent un défi essentiel dans l'examen du caractère inclusif des réponses qu'offrent les sociétés, les établissements ou les familles. Comment, non seulement penser, mais également agir « sur » ou à partir de ces espaces pour soutenir cette inclusion ? Ici, les espaces peuvent se décliner du « chez-soi » (qu'est-ce qu'un habitat inclusif ?), au « quartier » jusqu'aux démarches en faveur des « villes et communautés » ou « environnements » amis des aînés. On sera particulièrement attentif aux comparaisons entre les morphologies urbaines (villes, péri urbanité, ruralité) et les types de réponses apportées pour l'adaptation des territoires à l'avancée en âge des populations.

Les contributions peuvent aussi examiner de manière critique la façon dont se construisent les normes de l'adaptation. Le rapport à la construction d'un environnement inclusif pouvant devenir particulièrement normatif au final selon certains auteurs. Certains s'interrogent sur la délimitation des spécificités et des similarités entre les approches propres au vieillissement (*age friendly communities*) et celles du domaine du handicap comme les *dementia friendly communities*. Songeons également aux notions de « conception universelle » (*design for all*) ou « d'accessibilité universelle », dans lesquelles la conception des infrastructures et des objets est pensée pour favoriser l'utilisation de tous, mais n'échappe pas à une certaine normativité.

L'adaptation des environnements renvoie aussi au dépassement des modèles en examinant la notion d'accessibilité qui offre la possibilité d'étendre l'interrogation sur les sociétés inclusives au-delà du seul cadre de l'adaptation physique, en ouvrant le débat sur la nature des freins à l'utilisation des infrastructures et des services (absence d'offre ou de choix, coût prohibitif, refus...) et sur les moyens simplifiés d'accéder à un environnement complexe (accès à l'information, simplification administrative, formation aux usages numériques, accompagnement humain...).

Le débat, au-delà de ses perspectives théoriques, renvoie aussi aux enjeux de politique publique sur l'inclusion. Cet axe ouvre donc aussi un espace aux contributions sur les référentiels de politique publique notamment au travers des grands principes, des protocoles pour l'action et des formes d'évaluation destinés à accompagner l'adaptation des environnements à la diversité des publics, des capacités et des usages.

Enfin, ce second axe engage la réflexion et les recherches sur les environnements virtuels. En effet, l'inclusion sociale des individus peut aussi se décliner à partir de l'accès au numérique. Les relations entre le monde des technologies et du vieillissement tout particulièrement sont complexes. Schématiquement, les nouvelles technologies peuvent renvoyer à deux grands groupes : les technologies

d'aide et de soins (y compris les dispositifs robotiques) et les technologies de l'information et de la communication (TICS). Le thème 2 à ce stade pose une question à la fois centrale et simple. Dans quelle mesure les technologies et leurs usages sociaux peuvent-ils participer d'une société plus inclusive pour tous ou, au contraire, plus excluante ? Les technologies peuvent constituer, sous certaines conditions, des outils en faveur de l'amélioration et la préservation de l'autonomie et la qualité de vie des personnes âgées et de leurs aidants familiaux. L'inclusion des personnes âgées dans le monde technologique peut aussi constituer une plus-value pour les nouvelles générations, selon le point de vue de la « *silver economy* ». Ces technologies peuvent aussi servir de levier pour le maintien et le développement des liens sociaux et des solidarités notamment en soutenant les rapports intergénérationnels. Les contributions peuvent éclairer utilement le débat sur la manière dont l'utilisation de nouvelles technologies et d'Internet peut soutenir l'interaction sociale (au sein des réseaux familiaux, amicaux ou informels), et permettre le maintien de l'intimité à distance ou assurer un accès à l'information et aux services. Les technologies peuvent également aider à l'inclusion des personnes âgées dans leur environnement et outiller leurs combats contre l'exclusion par exemple dans les campagnes contre l'âgisme à l'échelle mondiale (OMS), européenne (Age Platform) ou nationale.

Mais l'usage des nouvelles technologies peut aussi être appréhendé de manière critique grâce aux différents courants de l'analyse des technologies qu'offrent les sciences humaines et sociales. Un point particulièrement crucial pourrait venir questionner l'apparition d'une forme « d'e-gouvernement ». Rattachées aux TICS, les déclinaisons contemporaines de la cyber-administration touchent de vastes pans de la société (social, santé, impôts...). L'e-gouvernement pourra être questionné sous sa double face paradoxale. Il peut renforcer le pouvoir d'agir et la capacité des personnes âgées à négocier leur vie, à faire face aux épreuves, à accéder à leurs droits, aux prestations sociales et de santé ou au contraire y faire obstacle. Les questions pourront porter notamment sur les interfaces, leur conception, ainsi que sur les nombreux débats éthiques et de justice sociale que soulèvent les technologies, non seulement pour les aînés, mais aussi pour leurs proches. Enfin, il conviendra aussi de se demander si, dans une société inclusive, les travaux sur les technologies parviennent à dépasser le thème de « l'acceptabilité » pour s'ouvrir, par exemple, sur une réflexion autour de ce que serait une véritable co-construction de services et d'objets technologiques avec les usagers.

Axe thématique 3 : « Société inclusive », citoyenneté et participation sociale

L'axe 3 de ce colloque international s'intéresse aux enjeux de pouvoir que pose une « société inclusive ». En effet, si cette société se présente comme un idéal à l'encontre d'un ensemble de formes d'exclusion liées au vieillissement, et si elle vise à prendre en compte une pluralité de manières de vieillir, ce sont non seulement les principes de cette société qu'il s'agit d'interroger, mais aussi ses mises à l'épreuve dans l'action. Une première question fondamentale balise ce thème : Comment les démocraties se soucient-elles de la participation des aînés aux décisions ?

Une « société inclusive » peut s'inspirer de formes classiques ou novatrices de la démocratie. On peut alors ouvrir le débat sur les rapports aux formes instituées de la démocratie. Les récents constats de la forte augmentation du taux d'abstention au grand âge posent la question de l'exercice de la citoyenneté tout au long de la vie. Une société inclusive sans exercice de la citoyenneté par le vote pose question.

Au-delà de la forme politique exprimée par la participation électorale et les droits politiques, les mouvements sociaux récents nous invitent à réfléchir sur la capacité de nos sociétés à accepter le rôle contestataire des générations anciennes jusqu'à des âges avancés.

En plus des entrées institutionnelles classiques, ce sont les formes de démocratie participative, de démocratie sanitaire, voire de démocratie directe, qui méritent d'être interrogées dans des contextes politiques variés au niveau international. En effet, si l'on conçoit la citoyenneté au-delà de sa déclinaison politique, on peut envisager des formes actives multiples de participation aux décisions collectives dans tous les domaines de la vie sociale. Nous invitons les chercheurs à soumettre à l'analyse, les outils au service d'une politique publique à visée inclusive (comme Ville amie des aînés, ou Ville amie des démences par exemple), notamment par l'analyse des formes d'opérationnalisation du principe d'inclusion des aînés à travers des cadres et des méthodes participatives. La question de l'évaluation des effets sur les aînés qui participent à ces démarches peut être posée. En quoi de telles démarches viennent-elles hybrider ou entrer en concurrence avec des dispositifs qui encouragent déjà la citoyenneté des aînés ou la citoyenneté en général ? Se pose également la question de la croissance de tels « labels » en ce qu'ils pourraient encourager une sectorisation de l'action publique, alors même qu'ils prônent l'intersectorialité considérée souvent comme une forme plus avancée d'inclusion.

La réflexion porte alors sur les enjeux de l'évaluation des pratiques encourageant l'inclusion dans les processus décisionnels, quelle qu'en soit la nature. Plus exactement, s'il existe aujourd'hui un ensemble de dispositifs qui soutiennent la participation sociale ou citoyenne des aînés aux processus décisionnels qui les concernent – que ce soit dans les interactions quotidiennes, dans l'attitude des proches et des aidants ou encore dans des espaces plus institutionnalisés de type conseils de résidents ou comités consultatifs – l'intérêt des travaux s'attache ici à montrer l'apport de cette participation aux systèmes institutionnels et, plus encore, aux processus décisionnels dans leur ensemble. Si « faire avec » au lieu de « faire pour » peut résumer les ambitions de ces démarches, elles s'exposent aussi aux résistances, personnelles, familiales ou professionnelles, à s'engager plus franchement dans de telles perspectives. Ces tensions ouvrent une perspective d'intérêt particulier pour l'étude des mouvements sociaux qui portent le slogan « rien sur nous sans nous » (*nothing about us without us*).

Derrière cette quête de citoyenneté et de participation sociale, ce seraient finalement les formes et les objectifs de l'action sociale qui se transformeraient. L'inclusion s'intègre alors dans des processus formels, où la figure des personnes incluses se décline sous différentes désignations (citoyens, mais aussi usagers, bénéficiaires...). Certaines études interrogent la représentativité des représentants de catégories sociales aussi vastes et contrastées que les retraités et personnes âgées et posent la question des « invisibles » dans les processus consultatifs et décisionnels. Au-delà des écarts entre les principes juridiques et les pratiques sociales et citoyennes, on pourra sans doute mettre en avant ici les études sur les différents cadres d'action et la différence des cultures d'intervention par exemple avec le « *community building* » ou le « *community organizing* » particulièrement développés aux États-Unis et au Canada, mais qui gagnent l'Europe continentale. On s'interrogera alors sur ces formes d'intervention et leur contribution au développement de sociétés inclusives.

Informations à retenir

- ✓ Les propositions de communication sont à déposer sur le site REIACTIS dédié au colloque (www.reiactis.com) entre **le 22 avril et le 5 juin 2019**.
 - Les propositions de **Communication individuelle** ne devront pas dépasser 5000 signes espaces compris.
 - Les propositions de **Table ronde** (3 à 5 intervenants maximum), ne devront pas dépasser 4000 signes espaces compris par intervenant et un résumé de 2000 signes espaces compris.
 - Les propositions de **Poster** ne devront pas dépasser 5000 signes espaces compris.
- ✓ Évaluation des communications par le Comité scientifique international et réponse aux auteurs au **15 juillet 2019**.
- ✓ Préprogramme du colloque autour du **15 juillet 2019**.
- ✓ **4 au 6 février 2020** : Colloque à Metz

Contacts :
contact@reiactis.com
www.reiactis.com